

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 24 février 2022*

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 13 +deux pouvoirs  
Vote pour : 5  
Vote contre : 1  
Abstention : 9

Date de la convocation :  
17/02/2022

*L'an deux mil vingt-deux, le 24 février, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 février 2022 s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, (crise COVID) en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 18 février 2022.*

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Guy DUCHOSSOIS - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT- François VIGREUX - Evelyne CAIL - Patrick MOREL - Sylvain DECOURS - Benoit DEFFIE- Claude DUVOUX.

**Absents excusés :** Jean-Luc ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Florence FOUSSIER - Annik MOREL ayant donné pouvoir à Patrick MOREL.

*Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.*

**Monsieur Patrick MOREL** est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N° 12/2022</u></b>	<b>OBJET :</b> <b>TARIF EXCEPTIONNEL POUR L'ATTRIBUTION DE LA CASE DE COLUMBARIUM N°18</b>	7. Finances 7.2 Fiscalité
--------------------------	---	------------------------------

Suite à la vente de la case N°16, une attribution pour 3 urnes a été réalisée alors que l'emplacement ne peut en contenir que 2.

Le service a proposé à la famille un emplacement caverne, mais celle-ci a refusé.

Vu l'erreur commise par les services de la commune,

Le conseil municipal décide:

- d'accorder la gratuité de la case N°18 pour permettre la future inhumation de l'urne supplémentaire.



Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 28/02/2022 et de la

publication le 28/02/2022

La Maire,

Françoise PLAT

